

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	25 271 019	60,48	121,88	26 842 000	16 234 042	60,48	16 234 042
Taxe foncière non bâties (TFNB)	279 913	92,84	127,61	288 200	267 565	92,84	288 200
Taxe d'habitation (TH)	259 660	17,42	53,99	170 800	29 753	17,42	29 753
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		16 531 360		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	16 531 360	60,48	
Taxe d'habitation (TH)	16 531 360 = 1,000000	92,84	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	16 531 360	17,42	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				8 063 376	0	1 301	-5 541 633	11
								2 523 044

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
16 531 360		2 523 044		19 054 404

À EVREUX

Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
SOPHIE LOPEZ

Le Pour la Préfecture,  
Pour la Commune,

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 604	a. Par le conseil municipal	14 691 174	b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	336 877	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	7 698 210	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	15 273	d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	16 987	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	9 698	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	>>>	b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	170 800	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,768445
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	95 177	d. Taux FB commune 2020	40,24
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	20,24
		e. Bases dégrévées majo THS			
<b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b>		<b>6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>		<b>6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>	
<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>		a. Tx moy. 75% départemental		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	a. National
	national 11	de 2024	de 2023	(col. 13 - col. 14)	b. Communal
	départemental 12	13	14	15	
	39,42	121,88	>>>	121,88	<b>Taux maximum :</b>
Taxe foncière bâtie (TFB)	50,82	130,38	2,77000	127,61	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
Taxe foncière non bâties (TFNB)	24,45	61,13	7,14000	53,99	b. Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe d'habitation (TH)	>>>	>>>	>>>	>>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...</b>		a. ...la diminution sans lien a été appliquée		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>		8,76	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>		24,22	